

BOURSES DE RECHERCHE

Appel à candidatures 2024

**Appel « Santé et changements climatiques en
Afrique : savoirs endogènes et initiatives
communautaires pour des réponses locales »**

avec le soutien de la Foundation S – The Sanofi Collective



Présentation

La **Fondation Croix-Rouge française** est une fondation reconnue d'utilité publique dédiée au soutien à la recherche en sciences humaines et sociales. Son objectif est de contribuer à améliorer l'action dans les secteurs humanitaire et social, en finançant et en accompagnant des projets de recherche, en France et dans le monde, et en développant des collaborations avec les institutions académiques.

La Fondation soutient des chercheurs francophones indépendants par l'attribution de bourses de recherche sur appels à candidatures, et les accompagne depuis la conception de leur projet de recherche, en lien avec les besoins et analyses des acteurs de terrain, jusqu'à la mise en valeur de leurs travaux et la promotion de leurs idées. Ces appels portent sur les **thématiques de recherche** et les **territoires francophones** suivants.



Santé et épidémies

Comprendre les situations et besoins sanitaires des populations, prendre en compte les dimensions socioculturelles de l'accès aux soins.



Migrations et déplacements

Mieux cerner l'origine et les sources de migrations, les stratégies et vécus des exilés, et la pertinence de la réponse humanitaire.



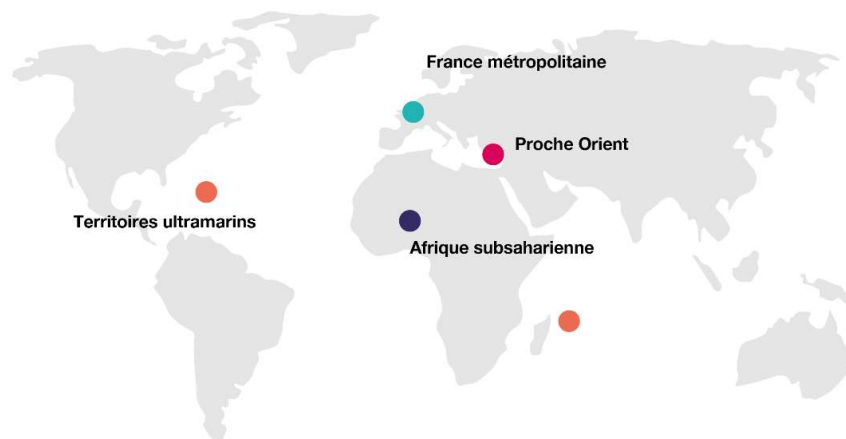
Risques et catastrophes

Étudier les causes de fragilité des populations, la pertinence de leur préparation, leur perception des risques ainsi que les réponses humanitaires innovantes expérimentées.



Une thématique transversale : la transition humanitaire

Anticiper et répondre aux enjeux liés aux mutations que connaît actuellement le secteur humanitaire, dans le but d'étudier ces changements majeurs dans les modèles opérationnels, les nouveaux partenariats, ou encore la reconfiguration du rôle des acteurs.



**Appel « Santé et changements climatiques en Afrique
: savoirs endogènes et initiatives communautaires pour
des réponses locales »**
avec le soutien de la Foundation S – The Sanofi Collective

Initiative dédiée à la recherche dans les champs de l'action humanitaire et de l'action sociale, la Fondation Croix-Rouge française porte la volonté de la Croix-Rouge française de s'engager dans un effort d'analyse des fragilités et des réponses des acteurs, d'anticipation des besoins des populations vulnérables en France, en Afrique et au Moyen-Orient, et d'accompagnement de nouveaux modèles opérationnels.

A ce titre, la Fondation Croix-Rouge française a décidé de s'associer à la **Foundation S - The Sanofi Collective** pour lancer un appel à candidatures pour **deux bourses de recherche individuelles** de **12 mois** sur les liens entre changement climatique et santé en Afrique.

La Foundation S - The Sanofi Collective a été lancée par Sanofi en mai 2022 avec pour objectif d'améliorer la vie des populations vulnérables en catalysant des solutions communautaires et en élargissant l'accès aux médicaments. Ses quatre domaines prioritaires sont le cancer chez l'enfant, le changement climatique et son impact sur la santé, les maladies tropicales négligées et l'aide humanitaire.

Thématique et zone géographique de recherche

Notre planète a déjà enregistré un réchauffement global du climat d'environ 1 °C par rapport aux niveaux préindustriels (1850-1900). Ce réchauffement est attribué aux émissions de gaz à effet de serre des activités humaines développées depuis l'industrialisation : énergie, industrie, transports, agriculture, habitations, déchets, etc. En continuant sur le rythme actuel d'émissions, il est probable qu'un réchauffement climatique de +1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels soit atteint entre 2030 et 2052¹. Cette décimale de degré est primordiale, sa fluctuation pouvant engendrer de nombreux déséquilibres impactant la biodiversité, les moyens de subsistance ou encore la santé humaine.²

¹ IPCC, *Global warming of 1,5 °C*, 2018.

² L'Accord de Paris sur le climat, adopté à l'occasion de la COP 21 par la quasi-totalité des pays de la planète, engage ses signataires à contenir « l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et [à poursuivre] l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, étant entendu que cela réduirait les risques et les effets des changements climatiques » (CCNUCC, *Accord de Paris sur le climat*).

En effet, qu'il s'agisse des famines causées par la baisse des rendements agricoles³, des décès et des incapacités liés aux accidents lors des cyclones, de la propagation des maladies parasitaires et infectieuses, de l'hyperthermie lors des vagues de chaleur, les effets des changements climatiques sur la santé humaine sont multiples. Selon une large recension parue dans *Nature Climate Change* en novembre 2018⁴, les aléas climatiques touchent actuellement 27 attributs de la santé humaine (mortalité, morbidité, blessures, malnutrition ou encore espérance de vie).

On distingue trois types de conséquences des changements climatiques sur la santé⁵ humaine : les conséquences directes, indirectes, et celles sur les déterminants sociaux, économiques et environnementaux de la santé. Les catastrophes ont de terribles conséquences sur la santé, qui sont multiples et affectent aussi bien directement les populations (décès, blessures, maladies, etc.) que l'organisation des sociétés (récoltes, accès à l'eau, l'électricité, etc.) et les systèmes de santé (accès des secours, approvisionnement de matériels médicaux, disponibilité de personnel qualifié, etc.).

Les conséquences directes des changements climatiques sur la santé

Les conséquences des changements climatiques peuvent être à l'origine d'atteintes directes à l'intégrité physique ou mentale des individus. En effet, la hausse progressive des températures ou l'occurrence accrue d'événements météorologiques ou climatiques extrêmes entraînent souvent des bilans humains lourds, et sont source d'anxiété, ainsi que d'un certain nombre de risques psychosociaux.

Nous assistons depuis plusieurs décennies à une augmentation importante du nombre de catastrophes. Le nombre annuel moyen de catastrophes dites « naturelles » mesuré entre 1997 et 2017 est deux fois plus important qu'entre 1978 et 1997⁶. Chaque année, en moyenne, les catastrophes dites « naturelles » touchent 199 millions de personnes, causent 67 000 décès et font plonger 26 millions de personnes dans la pauvreté, selon le Centre de surveillance des déplacements internes (IDMC). Cette tendance à l'augmentation importante du nombre de catastrophes se confirme et semble même s'accroître pour la décennie à venir⁷. De multiples facteurs sont en cause dans cette évolution : la croissance des populations, l'urbanisation, les changements d'utilisation des terres, mais également les changements climatiques.

³ « Crises alimentaires : quel rôle pour les acteurs humanitaires ? », *Alternatives humanitaires*, N° 25, Mars 2024

⁴ Mora, C., Spirandelli, D., Franklin, E.C. *et al.* Broad threat to humanity from cumulative climate hazards intensified by greenhouse gas emissions. *Nature Clim Change* 8, 1062–1071 (2018). <https://doi.org/10.1038/s41558-018-0315-6>

⁵ On retiendra ici la définition de la santé faite par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) : « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. »

⁶ Centre for Research on the Epidemiology of Disasters, « Economic Losses, Poverty & Disasters, 1998-2017 », 2018.

⁷ IFRC Secretariat DRR & Climate Action Strategy Paper, 2019-2020. Aussi, selon un rapport de l'ONU (UNDRR, *Global Assessment Report*, 2022), le nombre annuel moyen de catastrophes naturelles devrait atteindre les 560 d'ici 2030, soit une augmentation de 40 % par rapport à 2015.

Selon le *World Disasters Report 2018*, publié par la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, 3 751 catastrophes naturelles ont été enregistrées dans le monde ces 10 dernières années, dont 84 % étaient des aléas liés aux conditions météorologiques. Les aléas climatiques ont ensuite continué à prendre de l'importance en 2020 et 2021. Ces deux années-là, 90,3 % des catastrophes naturelles enregistrées ont été déclenchées par des aléas climatiques et météorologiques, selon le *World Disasters Report 2022*.

Durant la période 2008-2010, le nombre estimatif de personnes touchées par des aléas naturels est de 2 milliards, dont 95 % ont été touchées par des aléas liés aux conditions météorologiques, principalement des inondations (36,7 %) et des tempêtes (17 %)⁸. Les observations plus récentes confirment la dominance des catastrophes climatiques et météorologiques. Entre 2010 et 2022, la proportion de personnes touchées par ces dernières – entre 97 et 98 % – est restée stable. En moyenne, environ 100 millions de personnes sont touchées chaque année par ce type de catastrophes⁹.

Le coût approximatif des dégâts générés par les catastrophes dans les 141 pays touchés dans le monde entre 2008 et 2018 s'élève à 1 658 milliards de dollars (US), dont 72,6 % sont imputables aux aléas liés aux conditions météorologiques, les tempêtes représentant à elles seules 41,7 % de ces coûts¹⁰, qui ont augmenté depuis. En 2022, les dommages des catastrophes naturelles ont atteint la somme record de 275 milliards de dollars (255 milliards d'euros) dans le monde entier ; un coût qui « *augmente en moyenne de 5 à 7 % par an* »¹¹, et que confirme *The Lancet Countdown report 2023*¹².

Outre le bien-être physique, les risques climatiques altèrent également la santé mentale : de 20 % à 50 % des personnes exposées à une catastrophe naturelle ont un risque de développer des troubles psychologiques¹³. Par exemple, des dépressions et des stress post-traumatiques ont été recensés après des tempêtes aux Etats-Unis, comme l'ouragan Katrina qui a dévasté la Nouvelle-Orléans en 2005¹⁴. Par ailleurs, dans les deux ans qui ont suivi l'ouragan Katrina, le taux de suicide dans la population de La Nouvelle-Orléans a triplé. Lors des déplacements des habitants dans le Mississippi, les violences à l'encontre des femmes ont augmenté. Après l'ouragan Andrew qui a frappé Miami en 1992, le nombre d'homicides et de suicides a doublé...

⁸ IFRC, *World disasters report 2018*. <https://www.ifrc.org/sites/default/files/2021-09/B-WDR-2018-EN-LR.pdf>

⁹ IFRC, *World disasters report 2022*. https://www.ifrc.org/sites/default/files/2023-04/2022_WDR_Full_FR_LR.pdf

¹⁰ IFRC, *World disasters report 2018*. <https://www.ifrc.org/sites/default/files/2021-09/B-WDR-2018-EN-LR.pdf>

¹¹ « Le chiffre du jour. Le coût des catastrophes naturelles a flambé en 2022 », *Le Courrier International*, 23 mars 2023.

¹² « *Economic losses from extreme weather events increased by 23% between 2010–14 and 2018–22, amounting to US\$264 billion in 2022 alone* », in Romanello M, di Napoli C., Green C., Kennard H., Lampard P., Scamman D. *The 2023 report of the Countdown on health and climate change: the imperative for a health-centred response in a world facing irreversible harms*, November 14, 2023.

¹³ Clayton, S. (2020). *Mental Health on a Changing Planet*. <https://islandpress.org/books/planetary-health>

¹⁴ Clayton, S., & Manning, C. (2018). *Psychology and climate change: Human perceptions, impacts, and responses*. New York: Academic Press.

Entre 1998 et 2017, les catastrophes climatiques et géophysiques ont causé 1,3 million de morts et 4,4 milliards de personnes blessées, sans abris, déplacées, ou nécessitant une assistance urgente¹⁵. En 2017, 157 millions de personnes supplémentaires ont été exposées à des événements caniculaires comparé à l'année 2000, selon l'édition 2018 du « compte à rebours sur la santé et le changement climatique » du *Lancet*¹⁶. Et entre 2010 et 2020, « *les décès liés à la chaleur chez les personnes âgées de plus de 65 ans ont augmenté de 85 % par rapport à la période 1990-2000, ce qui est nettement supérieur à l'augmentation de 38 % à laquelle on aurait pu s'attendre si les températures n'avaient pas changé* »¹⁷.

Si la température moyenne mondiale continue d'augmenter pour atteindre un peu moins de 2°C, « *le nombre de décès annuels liés à la chaleur devrait augmenter de 370 % d'ici le milieu du siècle, en l'absence de progrès substantiels en matière d'adaptation* », selon le dernier rapport du Lancet countdown¹⁸. Ainsi, on estime que d'ici à 2050, 200 millions de personnes pourraient chaque année avoir besoin de l'aide humanitaire internationale à cause, d'une part, des catastrophes climatiques et, d'autre part, des conséquences socioéconomiques des changements climatiques¹⁹.

Les conséquences indirectes des changements climatiques sur la santé

Les changements climatiques contribuent également à la dégradation des conditions sanitaires dans lesquelles vivent les populations, par l'altération de la qualité de l'air respiré, de la qualité des eaux absorbées ou par l'évolution spatiale et temporelle des zones de viabilité des agents pathogènes (bactéries, vecteurs de maladies, pollens allergisants, etc.).

Le réchauffement provoque notamment une recrudescence des allergies. La hausse des températures favorise la diffusion de végétaux allergènes. Les allergies sont plus fortes dans les villes polluées car les gens sont plus fragilisés. Aussi, le changement climatique semble influencer la survenue des épidémies²⁰. Enormément de maladies infectieuses sont marquées par les conditions d'ensoleillement, de température ou d'humidité saisonnières. C'est en particulier le cas de la méningite cérébro-spinale (MCS) dans la « ceinture de la méningite », en Afrique subsaharienne. Les recherches y ont montré une relation statistiquement significative entre les variables climatiques (températures élevées et ensoleillement, faibles précipitations, faible humidité relative et absolue) et les épidémies de MCS. Cela permet aujourd'hui d'élaborer des systèmes d'alerte précoces sous forme de cartes de vigilance pour l'épidémie de méningite pendant la saison sèche au Sahel.

Différents travaux montrent que les distributions de nombreuses maladies infectieuses vont changer, surtout celles qui nécessitent la présence de vecteurs pour assurer la transmission, comme la dengue ou le chikungunya. Les modèles prédisent

¹⁵ Centre for Research on the Epidemiology of Disasters, « Economic Losses, Poverty & Disasters, 1998-2017 ».

¹⁶ Nick Watts, Markus Amann, Prof Nigel Arnell, Sonja Ayeb-Karlsson, Kristine Belesova, Prof Helen Berry *et al.* *The 2018 report of the Lancet Countdown on health and climate change: shaping the health of nations for centuries to come.*

¹⁷ Romanello M, di Napoli C., Green C., Kennard H., Lampard P., Scamman D. *The 2023 report of the Countdown on health and climate change: the imperative for a health-centred response in a world facing irreversible harms*, November 14, 2023

¹⁸ Ibid.

¹⁹ FICR, *The Cost of doing nothing*, Genève, 2019.

²⁰ A titre d'exemple, le dévastateur cyclone Idai qui a tué plus de 1 000 personnes au Mozambique et au Zimbabwe mi-mars 2019 a entraîné une épidémie de choléra.

de nouveaux territoires à risque du fait des modifications des niches environnementales, qui deviennent favorables à l'établissement des cycles infectieux. Pluies plus intenses, associées aux événements El Niño²¹ ou à la mousson en Asie, vagues de chaleur vont affecter l'environnement épidémiologique avec pour conséquence probable une augmentation de la variabilité du risque d'épidémies pour toutes les maladies liées à l'eau, transmises par des vecteurs, ou dépendantes d'animaux réservoirs sauvages. Selon l'OMS, les changements climatiques causeront annuellement 60 000 décès supplémentaires pour cause de paludisme à partir des années 2030²².

Les conséquences des changements climatiques sur les déterminants sociaux, économiques et environnementaux de la santé

Les variations climatiques ont enfin de multiples conséquences sur les déterminants sociaux, économiques et environnementaux de la santé : rendement des récoltes et des pêches, nutrition des populations, migrations, conflits, résilience du système de santé, etc.

Les changements climatiques exacerbent les risques de faim et de dénutrition. Les sécheresses, les inondations et les tempêtes provoquent une baisse des rendements agricoles susceptible d'accroître la volatilité des prix des produits de base et de rendre encore plus difficile l'accès des populations à la nourriture. Selon la FAO²³, la variabilité climatique expliquerait 60% des changements dans les rendements du maïs, du blé, du riz et du soja, et par ailleurs 83% des pertes économiques induites par la sécheresse, soit environ 29 milliards de dollars, ont touché directement le secteur agricole entre 2005 et 2015. Les pertes et dommages dans les systèmes agroalimentaires pèsent lourdement sur l'économie. Les données issues des évaluations conduites après des catastrophes de 2007 à 2022 montrent que les pertes agricoles représentent en moyenne 23% du bilan global des catastrophes, tous secteurs confondus. Les sécheresses sont à l'origine de plus de 65% des pertes essuyées par le secteur agricole pendant la période. On estime à environ 3 800 milliards d'USD de pertes de production végétale et animale au cours des 30 dernières années. (ce qui correspond à des pertes moyennes de 123 milliards d'USD par an, soit 5 % du produit intérieur brut (PIB) agricole mondial annuel²⁴.

²¹ Un phénomène comme El Niño, qui ramène tous les trois à sept ans des courants marins anormalement chauds des côtes de l'Indonésie jusqu'au Pérou, augmente le risque de transmission à l'homme d'une maladie grave, le syndrome pulmonaire à hantavirus, dans le sud-ouest des Etats-Unis. En automne et en hiver, El Niño provoque plus de pluies. Au printemps suivant, les graminées poussent mieux, et les populations de rongeurs, mieux nourries, se multiplient. Un an plus tard, le nombre de souris sylvestres infectées par le virus est maximal. Et on observe alors un pic de l'épidémie chez l'homme, les rongeurs infectant les humains par contact.

²² Cela dit, l'incidence du réchauffement global sur les risques d'épidémies est une question complexe. La multiplicité de facteurs à l'origine d'épidémies fait que les chercheurs sont très divisés quant au rôle du climat dans l'apparition et la diffusion de ces fléaux. Chaque maladie infectieuse est un cas à part, pour lequel les changements climatiques se mêlent à la biologie du couple agents infectieux-vecteurs qui les transmettent, mais aussi aux bouleversements de nos modes de vie, comme l'urbanisation par exemple. On manque encore de données fiables, et sur le long terme, pour comprendre le lien entre les changements climatiques et les épidémies.

²³ FAO – Nouvelles, « Les catastrophes, et en particulier la sécheresse, entraînent des milliards de pertes agricoles », mars 2018 <http://www.fao.org/news/story/fr/item/1107008/icode/>

²⁴ FAO, *Loss and damage and agrifood systems*, 2023.

Ces chaleurs extrêmes ont aussi entraîné la perte de 153 milliards d'heures de travail en 2017 dans le monde, dont 80 % dans le secteur agricole. Si la température moyenne mondiale continue d'augmenter pour atteindre un peu moins de 2°C, les pertes de main-d'œuvre liées à la chaleur devraient augmenter de 50 % d'ici le milieu du siècle²⁵.

Une baisse de revenus qui affecte encore davantage, indirectement, la santé des plus fragiles. Les changements climatiques amplifient donc les menaces qui pèsent déjà sur les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire. Le nombre de personnes sous-alimentées ou souffrant d'un manque chronique de nourriture était d'environ 821 millions²⁶ en 2017. Entre 691 et 783 millions de personnes seront confrontées à la faim en 2022, avec une fourchette moyenne de 735 millions. Cela représente une augmentation de 122 millions de personnes par rapport à 2019, avant la pandémie de COVID-19²⁷. Par ailleurs, plus de 3,1 milliards de personnes n'ont pas les moyens d'avoir une alimentation saine²⁸. À elles seules, les vagues de chaleur pourraient entraîner 524,9 millions de personnes supplémentaires dans une situation d'insécurité alimentaire modérée à grave d'ici 2041-60, aggravant ainsi le risque de malnutrition au niveau mondial²⁹.

La dénutrition contribue à toute une série de maladies (pneumonie, diarrhée, paludisme, etc.) et est à l'origine de 35 % de tous les décès d'enfants de moins de cinq ans, selon l'Organisation Météorologique Mondiale.

De façon plus insidieuse, l'impact des chocs climatiques sur la santé peut être dramatique, notamment au stade de l'enfance. L'importance des conditions météorologiques pendant la période prénatale sur l'état nutritionnel futur de l'enfant a été ainsi établie. La période in utero à douze mois est une période critique au cours de laquelle l'exposition à un déficit nutritionnel a des effets durables. Les résultats mettent en évidence l'impact asymétrique des chocs pluviométriques positifs et négatifs, les chocs négatifs importants ayant un impact plus important sur l'état nutritionnel de l'enfant que les chocs positifs importants.

Toute une littérature exploite ainsi des événements naturellement aléatoires tels que des sécheresses graves, pour mettre en évidence la sensibilité de la formation du capital humain pendant l'enfance à des événements extrêmes.

Enfin, en exacerbant les conflits autour de l'accès aux ressources naturelles, les changements climatiques peuvent conduire des populations à des migrations forcées, qui par ailleurs tombent dans un vide juridique puisque le statut de réfugié climatique n'existe pas.

²⁵ Romanello M, di Napoli C., Green C., Kennard H., Lampard P., Scamman D. *The 2023 report of the Countdown on health and climate change: the imperative for a health-centred response in a world facing irreversible harms*, November 14, 2023 DOI: [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(23\)01859-7](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(23)01859-7)

²⁶ FAO, *The impact of disasters and crises on agriculture and food security*, 2017 <http://www.fao.org/3/I8656EN/i8656en.pdf>

²⁷ FAO, *The State of Food Security and Nutrition in the World 2023*.

²⁸ Ibid.

²⁹ Romanello M, di Napoli C., Green C., Kennard H., Lampard P., Scamman D. *The 2023 report of the Countdown on health and climate change: the imperative for a health-centred response in a world facing irreversible harms*, November 14, 2023.

Mieux comprendre le lien entre santé et climat

Toutefois, comme pour toutes relations de causalité, il est souvent difficile d'isoler la part imputable aux seuls changements climatiques. Leurs effets viennent s'additionner à un grand nombre de facteurs de vulnérabilité individuels, sociaux et environnementaux qui s'influencent mutuellement. De plus, dans nombre de pays, les dysfonctionnements ou faiblesses structurelles des systèmes de santé sont des éléments amplificateurs des impacts du changement climatique sur la santé : celui-ci ne les crée pas en tant que tels. Les liens entre climat et santé sont complexes et demandent donc à être mieux compris. A la croisée entre questionnements académiques et opérationnels, la production de connaissances sur ces enjeux est particulièrement nécessaire aujourd'hui car les liens entre climat et santé, nombreux et multiformes, demeurent encore mal documentés, notamment dans les pays en développement disposant de systèmes de santé fragiles.

Suite à sa participation à l'organisation de la conférence mondiale « Santé et changements climatiques : soigner une humanité à +2°C » en 2019³⁰, la Fondation Croix-Rouge française souhaite poursuivre la réflexion sur ces enjeux grâce au soutien à une recherche dédiée à **comprendre et étudier les liens entre changements climatiques et santé en Afrique**.

L'objectif général de la recherche sera d'évaluer et d'anticiper les impacts sanitaires du changement climatique, **les réponses qui peuvent y être apportées**, ainsi que de renforcer le plaidoyer en faveur d'une **réinvention des modes de réponse humanitaire et de l'adaptation des systèmes de santé aux bouleversements en cours**. C'est pourquoi la Fondation encouragera les initiatives de recherche-action destinées à **étudier des dispositifs pertinents et innovants mis en œuvre par des associations ou ONG, locales, nationales ou internationales**, sur des thématiques telles que :

- L'accès à l'eau potable et l'assainissement dans les communautés impactées par les changements climatiques ;
- Le renforcement du système communautaire pour la santé et de la résilience climatique ;
- Le renforcement des capacités des professionnels de santé communautaires face aux maladies liées aux changements climatiques ;
- Les systèmes locaux d'alerte précoce et actions communautaires anticipatrices dans un contexte de changement climatique impactant la santé ;
- Les interventions locales de préparation, de protection et d'adaptation aux impacts sanitaires changements climatiques ;
- Les dispositifs communautaires et Interventions adaptatives aux canicules et aux conséquences sanitaires d'élévation de la température dans les communautés impactées.

³⁰ À l'occasion du centenaire de la création de la Fédération internationale Croix-Rouge et Croissant-Rouge, la Croix-Rouge française a organisé les 15 et 16 avril 2019 à Cannes la première « COP humanitaire » pour faire le point sur les dernières recherches scientifiques et présenter des solutions innovantes pour relever le plus grand défi de santé publique du XXIème siècle.

L'étude du rôle des organisations de la société civile, des effets concrets des dynamiques communautaires (comme objet et méthode), et de la reproductibilité d'initiatives endogènes est particulièrement encouragée.

Zone géographique de recherche

Ces thèmes pourront être abordés dans une zone géographique comportant un ou plusieurs pays. La Fondation a identifié pour cet appel **11 pays prioritaires** :

Burkina Faso	Mali
Bénin	République démocratique du Congo
Cameroun	Sénégal
Côte d'Ivoire	Tchad
Ghana	Togo
Guinée-Bissau	

Le ou les pays ciblés constituent une entrée empirique pour les recherches. Ils ne correspondent en aucun cas aux nationalités d'éligibilité du candidat.

L'accès au terrain sera conditionné par une évaluation précise des risques remise lors de la candidature et mise à jour avant le départ en prenant soin de vérifier au préalable les recommandations du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères français.

Conditions de candidature

Les financements accordés par cet appel de la Fondation Croix-Rouge française ont pour objectif de couvrir le coût de recherches dans le cadre de projets individuels. Toutefois, chaque candidat est libre d'impliquer d'autres personnes s'il le juge nécessaire pour la réalisation de la recherche. Le cas échéant, celui-ci fournira les CV et une présentation des tâches allouées à ces personnes.

Seules les personnes rassemblant les conditions suivantes peuvent candidater :

- être titulaire d'un doctorat (doctorat français, PhD ou doctorat étranger de niveau équivalent) dans le champ des sciences humaines et sociales (en particulier en sociologie, anthropologie, démographie, géographie, science politique, économie, histoire, philosophie, psychologie, relations internationales, santé publique, sciences de l'environnement, etc.) ;
- justifier une disponibilité minimum de 6 mois durant l'année consacrée à la recherche ;
- contribuer à faire avancer la recherche sur les thèmes ou zones géographiques prédéfinies par la Fondation ou avoir des publications dans d'autres domaines démontrant des capacités à mener des recherches de qualité.

Les futurs docteurs sont autorisés à candidater à la condition de fournir une attestation de l'école doctorale certifiant que la soutenance aura lieu avant le **30 juin 2024**.

Il n'existe pas de condition de nationalité.

Tout chercheur rassemblant les conditions présentées ci-dessus, qu'il soit titulaire de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) ou non, peut candidater.

Dans le cas de la sélection d'un projet porté par un chercheur titulaire, la collaboration sera formalisée par la signature d'une convention partenariale entre la Fondation et la tutelle du laboratoire d'affiliation du lauréat. Les éventuels frais de gestion inclus dans le budget prévisionnel fourni par le porteur de projet au moment de la candidature ne doivent pas excéder 8 % du montant de la bourse.

Les projets présentant une approche pluridisciplinaire sont vivement encouragés.

D'une manière générale, les candidats doivent :

- présenter leur projet de recherche en langue française ;
- être présentés par un établissement de recherche ou académique ;
- motiver la candidature (intérêt de la recherche envisagée) ;
- prendre connaissance des conditions d'attribution et des modalités d'utilisation des financements alloués par la Fondation telles que définies dans ce document ;
- candidater conformément aux paragraphes détaillés ci-après **avant le 2 juin 2024 à minuit (heure de Paris)**.

La Fondation Croix-Rouge française soutient les chercheurs réfugiés, qu'ils soient francophones ou non, et dans le cadre de dispositifs d'accueil tels que le programme PAUSE. La lettre de soutien du responsable de chaque organisme de recherche impliqué dans le projet (voir « Formulaire de candidature » plus loin) doit mentionner dans ce cas l'engagement du laboratoire d'accueil du chercheur réfugié à l'aider à soumettre les rapports d'avancement ainsi que les livrables finaux attendus dans le cadre de la recherche en français.

Dépôt de candidature

La gestion des candidatures est assurée par la Fondation, au moyen d'une plateforme en ligne accessible sur son site (www.fondation-croix-rouge.fr). Après la création de son compte, le candidat accède à son espace personnel depuis lequel il peut postuler aux différentes bourses de recherche proposées puis suivre l'évolution de sa/ses candidature.s.

Formulaire de candidature

Le candidat renseigne un formulaire de saisie constitué de blocs d'informations relatives à son profil (formation, parcours et situation professionnelle) et son projet (intitulé, revue de littérature, objectifs, problématique, enjeux et intérêts scientifiques

et sociaux, méthodologie envisagée, calendrier, etc.), jusque dans l'évaluation des risques sécuritaires et éthiques qui y sont associés, et joint les pièces suivantes :

1. un CV actualisé détaillant son parcours universitaire et professionnel, le cas échéant le CV de chaque personne impliquée dans la réalisation de la recherche ;
 - *pour les candidats titulaires de l'ESR uniquement* : une attestation de l'organisme scientifique d'affiliation certifiant le poste et les fonctions du candidat ;
 - *pour les candidats non titulaires uniquement* : la copie du diplôme de doctorat certifiée conforme et visée par l'école doctorale, et du rapport de soutenance de thèse ;
 - *pour les futurs docteurs uniquement* : une attestation de l'école doctorale certifiant que la soutenance aura lieu avant le **30 juin 2024** ;
2. une lettre de motivation ;
3. un justificatif de domicile ;
4. un chronogramme détaillé des étapes clés du projet de recherche ;
5. une lettre de soutien du responsable de chaque organisme de recherche impliqué dans le projet ;
6. un formulaire d'autoévaluation des risques éthiques liés au projet de recherche ;
7. un budget prévisionnel (*pour les candidats titulaires de l'ESR uniquement*) ;
8. une lettre de référence (optionnel).

Les candidatures en ligne seront ouvertes **du 15 avril 2024 au 2 juin 2024 à minuit (heure de Paris)**. A cette date aucune pièce complémentaire aux dossiers ne sera acceptée. Tout dossier incomplet entrainera le rejet automatique de la candidature. Si toutes les informations ont été renseignées (champs obligatoires saisis), le candidat peut valider sa candidature et ainsi soumettre son dossier à évaluation, dont il sera tenu informé des résultats.

Processus d'évaluation et de sélection

Les dossiers de candidature sont évalués par des membres du Conseil d'administration (CA), du Conseil scientifique (CS), des experts associés, des lauréats des Prix de recherche honorifiques et l'équipe de la Fondation. Sur la base de ces différentes évaluations, un comité de sélection, incluant des représentants du partenaire de l'appel, établit une proposition de sélection soumise à la gouvernance de la Fondation, qui procède enfin à la sélection finale. Les résultats sont communiqués par mail à tous les candidats au lendemain de cette sélection, soit le **3 juillet 2024**.

Modalités du soutien financier

- Dans le cadre de cet appel, la Fondation offrira à chaque lauréat :
 - une **bourse de recherche de 19 800 euros** ;
 - la possibilité de solliciter une **participation aux frais d'assurance liés au terrain** (pour un montant maximum de **500 euros**).

- De plus la Fondation propose un accompagnement et les avantages suivants :
 - un suivi scientifique et un tutorat personnalisés ;
 - un accompagnement dans la valorisation des résultats de la recherche :
 - traduction en anglais, publication sur le site de la Fondation et diffusion de l'**article scientifique** et du numéro de la série « **Pratiques & Humanités** » (sous réserve du respect des consignes de rédaction)
 - soutien pour publier dans des revues d'excellence et la revue **Alternatives Humanitaires**
 - participation aux « **Rencontres de la Fondation** » ou à d'autres événements de valorisation internationaux
 - création d'un **espace dédié à la recherche** conduite sur le site de la Fondation
 - un abonnement d'un an à la revue *Alternatives Humanitaires*
- Au-delà de ces services et de la bourse qu'elle leur attribue, la Fondation n'apporte aux lauréats aucun soutien financier ni logistique. Chaque lauréat est seul responsable de la gestion de sa logistique et de ses conditions matérielles de travail.
- Dans le cas de la sélection d'un projet porté par un chercheur titulaire, la collaboration sera formalisée par la signature d'une convention partenariale entre la Fondation et la tutelle du laboratoire d'affiliation du lauréat. La gestion du financement ainsi accordé conformément au budget prévisionnel fourni lors de la candidature (y compris la rémunération des membres de l'équipe de recherche) relève de la responsabilité du coordinateur ou de la coordinatrice du projet, qui fournira un compte-rendu budgétaire aux échéances fixées par le calendrier scientifique de la Fondation.
- Sur la base de leur appréciation du projet de recherche et de l'auto-évaluation des risques éthiques liés à ce projet et fournie par le candidat, les évaluateurs se prononcent sur la nécessité ou non de soumettre le projet de recherche à un comité d'éthique. Dans le cas où ils se prononcent en faveur d'une telle démarche, le Conseil d'administration de la Fondation attribuera la bourse de recherche sous réserve d'obtention d'un avis favorable d'un comité d'éthique par le lauréat. La recherche ainsi que le versement de la bourse ne débiteront pas, jusqu'à obtention de cet avis favorable. Dans le cas contraire où les évaluateurs ne concluent pas à la nécessité de soumettre le projet de recherche à l'avis d'un comité d'éthique, la recherche ainsi que le versement de la bourse pourront débiter à la date indiquée dans l'appel. Toutefois, la Fondation encourage vivement le lauréat à soumettre son projet à l'avis d'un comité d'éthique, et il rendra compte à la Fondation du résultat de ses démarches dans son 1er rapport d'étape.
- La Fondation procède au versement de la bourse en 4 fois : 3 versements de 5 600 euros, dont le premier intervient après confirmation expresse par le Lauréat, par tout moyen écrit, du démarrage de ses travaux de recherche, et un solde de 3 000 euros à la remise des livrables finaux.
- Le versement de la seconde et troisième tranche de la bourse dépend de la volonté expresse du Lauréat à poursuivre son travail de recherche, dans les conditions visées dans la Convention de recherche, en envoyant les deux rapports d'étape aux dates convenues. De même, à défaut de présentation par le Lauréat des deux publications (article scientifique et fiche préparatoire au « Pratiques & Humanités ») et du rapport final de recherche, même si les deux rapports d'étape ont été fournis, il sera mis fin au versement de la bourse, la Fondation se réservant le droit de demander le remboursement de tout ou partie de la bourse d'ores et déjà versée.

- Au cas où survient un évènement qui constitue un cas de force majeure ou un évènement visé dans la liste ci-dessus, les obligations des Parties seront automatiquement suspendues et prorogées d'une durée égale au retard résultant de cette survenance. La suspension sera notifiée par la Partie la plus diligente, qui précisera la durée prévisible de cette suspension. On entend par cas de force majeure tout évènement imprévisible, irrésistible et indépendant de la volonté des Parties. Sont contractuellement considérés comme causes d'exonération un/des évènements suivants, susceptibles par leur gravité de modifier le contexte de la recherche, qui surviendrait(en)t dans le ou les pays de recherche pressenti(s), même s'ils ne répondent pas à la définition de la force majeure et sans qu'il soit besoin de l'établir : révolution, émeutes, guerre civile, guerre interétatique, attentats de masse, instabilité politique majeure, grève générale prolongée, crise économique majeure, crise financière, défaut de paiement du pays, crise bancaire avec faillite(s) bancaire(s) et fermeture temporaire des établissements financiers, catastrophe naturelle, sanitaire, industrielle, technologique, environnementale... Il sera tenu compte de différents paramètres (dont l'avis du Ministère des Affaires étrangères du pays de résidence, le maintien ou le retrait dans le pays de recherche d'ONG transnationales, du CICR, d'agences de l'ONU).

Obligations

- Tout chercheur sélectionné s'engage à respecter les présentes obligations, telles que définies dans la convention d'attribution de financement de la Fondation et ses parties annexes.
- Le lauréat s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au sein du ou des pays de recherche, notamment en ce qui concerne ses entrées et sorties sur le territoire, et à souscrire aux assurances de responsabilité civile, de couverture médicale/rapatriement en cas de déplacement à l'étranger et à toute cotisation sociale obligatoire en vigueur dans le pays de résidence.
- Le lauréat s'engage à respecter le calendrier scientifique de la Fondation concernant les échéances d'envoi des rapports d'étape et livrables finaux. Il lui sera proposé de présenter ses travaux oralement, dans le cadre d'une journée scientifique organisée par la Fondation.
- Si des articles ou ouvrages étaient publiés par le lauréat à partir de ce travail, mention serait faite de leur financement ou cofinancement par la Fondation Croix-Rouge française et ses partenaires. Réciproquement, si les travaux réalisés par le lauréat étaient diffusés ou utilisés par la Fondation ou ses partenaires, ce à quoi le lauréat consent par avance, mention serait faite des références de l'auteur qui reste propriétaire de son travail.
- Le lauréat s'engage à faire part à la Fondation de toute éventuelle situation de conflit d'intérêts.
- Il est entendu que les propos et opinions exprimés par le lauréat dans des articles ou ouvrages tirés de ce travail n'engagent que le lauréat et ne reflètent pas nécessairement ceux de la Fondation Croix-Rouge française ou ses partenaires.

Calendrier

15 avril 2024	Lancement de l'appel à candidatures
2 juin 2024	Clôture des candidatures à minuit (heure de Paris)
Juin 2024	Evaluation des candidatures
2 juillet 2024	Sélection des lauréats
3 juillet 2024	Annnonce des résultats à tous les candidats
Juillet – Août 2024	Signature de la convention d'attribution du financement
1 ^{er} septembre 2024	Début des recherches
1 ^{er} septembre – 1 ^{er} décembre 2025	Fin des recherches et réception des livrables finaux (rapport final, article scientifique et synthèse)

La Fondation Croix-Rouge française traite, en sa qualité de responsable de traitement, des données personnelles vous concernant pour les besoins de l'étude et du traitement de votre dossier de candidature. L'accès à vos données personnelles est strictement limité aux personnes habilitées de la Fondation. Vous pouvez retrouver la politique de protection des données personnelles de la Fondation ici : <https://www.fondation-croix-rouge.fr/politique-protection-donnees-personnelles/>

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression sous certaines conditions, d'opposition pour motifs légitimes de vos données et du droit d'obtenir la limitation du traitement. Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données et à la manière dont vous souhaitez que vos droits soient exercés après votre décès.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à l'adresse suivante : contact@fondation-croix-rouge.fr ou à l'adresse postale suivante : Fondation Croix-Rouge française au 21 rue de la Vanne – CS 90070 – 92126 Montrouge Cedex. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de l'autorité française de protection des données, la CNIL.

Dans le cadre du dispositif de lutte contre le financement du terrorisme et blanchiment d'argent, tout candidat sélectionné (et le cas échéant toute

personne participant à la réalisation de son projet) sera soumis à vérification auprès de notre sous-traitant CSI Web.

Pour toute question au sujet de l'appel, merci de contacter :

FONDATION CROIX-ROUGE FRANÇAISE

21 rue de la vanne

CS 90070

92126 Montrouge Cedex

+33(0)1 40 71 37 90

recherche@fondation-croix-rouge.fr